

référence
CK2

LUTTE ANTI-BLANCHIMENT, LUTTE ANTI CORRUPTION

Durée e-learning : 8h32mn
Pack disponible en : e-learning

Tarif :
298 € HT

Catégorie : Les Packs Astrée Faculté
Éligible DDA : Oui

Le pack CK2 est composé des formations :

AF25
AF26
AF27
AF36
AF55

Les 5 fiches descriptives complètes de ces formations sont disponibles dans ce document.



référence
AF25

La lutte contre le blanchiment.

Durée e-learning : 255mn

Formation disponible uniquement en e-learning dans le pack CKI

Catégorie : Relations clients

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste


 Responsable production


Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



Formation suivie en e-learning

 **Durée**
255 min

 **Dates ou période :**
Voir convention de formation
conclue avec le client

 **Horaires :**
Le e-learning est accessible 7/7 et
24h/24h.
L'assistance pédagogique et
l'assistance technique sont disponibles
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.



1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à donner tous les éléments de compréhension des exigences réglementaires applicables dans le domaine de la lutte contre le blanchiment.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Maîtriser les enjeux associés à la lutte contre le blanchiment
- Maîtriser les exigences réglementaires dans le domaine LAB
- Appliquer la procédure de son entreprise dans le domaine LAB

2. Contenu

La formation est composée de plusieurs modules permettant de traiter les points suivants :

- Illustration des situations de blanchiment à travers des cas réels : assurance vie, IARD, santé, immobilier, banque. Toutes les illustrations sont basées sur la jurisprudence Tracfin, et les cas typologiques associés au cours des 10 dernières années.
- Présentation des sanctions : ce que prévoit la réglementation et présentation des jurisprudences de l'ACPR et de la Commission des Sanctions.
- La classification des risques : réglementation, illustrations, applications.
- La procédure : réglementation, illustrations, applications.
- Les modes opératoires : réglementation, illustrations, applications.
- Les déclarations de soupçons : réglementation, illustrations, applications.
- Les contrôles périodiques : réglementation, illustrations, applications.

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation



4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Suivi de l'exécution
- Attestations d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
- Relevé de connexions, signé par un représentant de l'organisme de formation indiquant :
 - La date de l'action et les heures de début et de fin d'utilisation du programme
 - La dénomination du ou des modules suivis
 - Attestation de réalisation des unités, signée par un représentant de l'organisme de formation, détaillant les travaux finalisés en cohérence avec le programme de formation

5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et séquences pédagogiques
- Questionnaire
- Test de contrôle de connaissance et de validation des acquis en début et en fin de formation
- Retours d'expériences
- Accès individualisé grâce à 1 login et 1 mot de passe par apprenant permettant le contrôle et l'évaluation par les tuteurs formateurs à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le e-learning

2. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.



référence

AF26

Le gel des avoirs et les personnes sous sanction.

Durée e-learning : 65mn

Formation disponible uniquement en e-learning dans le pack CK2

Catégorie : Les guides de vente

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste


 Responsable production


Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



Formation suivie en e-learning

 **Durée**
65 min

 **Dates ou période :**
Voir convention de formation
conclue avec le client

 **Horaires :**
Le e-learning est accessible 7/7 et
24h/24h.
L'assistance pédagogique et
l'assistance technique sont disponibles
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.



1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à donner tous les éléments de compréhension des exigences réglementaires applicables dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Comprendre les exigences réglementaires dans le domaine LAT
- Maîtriser les enjeux dans le domaine du financement du terrorisme
- Appliquer la procédure de son entreprise dans le domaine LAT

2. Contenu

- Illustration des situations de financement du terrorisme. Toutes les illustrations sont basées sur la jurisprudence Tracfin, et les cas typologiques associés au cours des 10 dernières années.
- Présentation des sanctions : ce que prévoit la réglementation et présentation des jurisprudences de l'ACPR et de la Commission des Sanctions.
- Les différentes listes des sanctions : ONE, UE, France, OFAC, autres.
- La procédure : réglementation, illustrations, applications.
- Les modes opératoires : réglementation, illustrations, applications.
- Les déclarations d'homonymie : réglementation, illustrations; applications.
- Les déclarations de soupçons : réglementation, illustrations, applications.
- Les contrôles périodiques : réglementation, illustrations, applications.

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- QCM
- Grille d'évaluation
- Test de contrôle de connaissances et validation des acquis en début de formation et à la fin de la formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

• Suivi de l'exécution

- Attestations d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
- Relevé de connexions, signé par un représentant de l'organisme de formation indiquant :

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80



- La date de l'action et les heures de début et de fin d'utilisation du programme
- La dénomination du ou des modules suivis
- Attestation de réalisation des unités, signée par un représentant de l'organisme de formation, détaillant les travaux finalisés en cohérence avec le programme de formation

• **Appréciation des résultats**

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

3. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et séquences pédagogiques
- Questionnaire
- Test de contrôle de connaissance et de validation des acquis en début et en fin de formation
- Retours d'expériences
- Accès individualisé grâce à 1 login et 1 mot de passe par apprenant permettant le contrôle et l'évaluation par les tuteurs formateurs à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le elearning

4. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.



référence

AF27

La gestion des personnes politiquement exposées

Durée e-learning : 55mn

Formation disponible uniquement en e-learning dans le pack CK2

Catégorie : Les Packs Astrée Faculté

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste


 Responsable production


Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



Formation suivie en e-learning

 **Durée**
55 min

 **Dates ou période :**
Voir convention de formation
conclue avec le client

 **Horaires :**
Le e-learning est accessible 7/7 et
24h/24h.
L'assistance pédagogique et
l'assistance technique sont disponibles
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.



1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à donner tous les éléments de maîtrise pour la gestion des personnes politiquement exposées.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Envisager le contexte, les raisons pour lesquelles la loi définit les PPE comme présentant un niveau de risque élevé dans les relations d'affaires.
- Envisager les trois niveaux de PPE définis par la loi
- Maîtriser le régime juridique applicable en matière de PPE
- Paramétrer un dispositif de détection des PPE efficace et pertinent
- Application des mesures de vigilances complémentaires

2. Contenu

La formation est composée de plusieurs modules permettant de traiter les points suivants :

- Illustration des situations de blanchiment avec PPE. Toutes les illustrations sont basées sur la jurisprudence Tracfin, et les cas typologiques associés au cours des 10 dernières années.
- Présentation des sanctions : ce que prévoit la réglementation et présentation des jurisprudences de l'ACPR et de la Commission des Sanctions.
- Les différentes listes des sanctions : ONE, UE, France, OFAC, autres.
- La définition des PPE et les listes de PPE : listes officielles ouvertes en open data, liste des "databrokers".
- La procédure : réglementation, illustrations, applications.
- Les modes opératoires : réglementation, illustrations, applications.
- Les cas d'exonération : réglementation, illustrations, applications.
- Les contrôles périodiques : réglementation, illustrations, applications.

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- QCM
- Grille d'évaluation
- Test de contrôle de connaissances et validation des acquis en début de formation et à la fin de la formation



4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

• Suivi de l'exécution

- Attestations d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
- Relevé de connexions, signé par un représentant de l'organisme de formation indiquant :
 - La date de l'action et les heures de début et de fin d'utilisation du programme
 - La dénomination du ou des modules suivis
 - Attestation de réalisation des unités, signée par un représentant de l'organisme de formation, détaillant les travaux finalisés en cohérence avec le programme de formation

• Appréciation des résultats

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

5. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et séquences pédagogiques
- Questionnaire
- Test de contrôle de connaissance et de validation des acquis en début et en fin de formation
- Retours d'expériences
- Accès individualisé grâce à 1 login et 1 mot de passe par apprenant permettant le contrôle et l'évaluation par les tuteurs formateurs à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le elearning

6. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.



référence

AF36

La lutte contre la fraude à l'assurance

Durée e-learning : 65mn

Formation disponible uniquement en e-learning dans le pack CK2

Catégorie : Les Packs Astrée Faculté

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste


 Responsable production


Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



Formation suivie en e-learning

 **Durée**
190 min

 **Dates ou période :**
Voir convention de formation
conclue avec le client

 **Horaires :**
Le e-learning est accessible 7/7 et
24h/24h.
L'assistance pédagogique et
l'assistance technique sont disponibles
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.



1. Objectifs de la formation et compétences visées

La lutte contre la fraude à l'assurance est un sujet de préoccupation majeur des acteurs du secteur. La formation proposée par Astrée Faculté vous permet également de mieux comprendre la notion de fraude, ses actes constitutifs et ses enjeux et vous accompagne dans la mise en place d'un dispositif interne.

A l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Comprendre la notion de fraude et ses enjeux
- Mettre en place un dispositif interne de lutte contre la fraude
- Reconnaître et qualifier des actes constitutifs de fraude

2. Contenu

1. Définir la fraude (types, acteurs et sanctions)
2. S'organiser pour lutter contre la fraude
3. Reconnaître et qualifier les cas de fraude (cas d'usage)

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
-

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80



5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

référence

AF55

La protection des données personnelles

Durée e-learning : 72mn

Formation disponible uniquement en e-learning dans le pack CK2

Catégorie : Les Packs Astrée Faculté

Éligible DDA : Oui



Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste


 Responsable production


Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



Formation suivie en e-learning

 Durée
72 min

 **Dates ou période :**
Voir convention de formation
conclue avec le client

 **Horaires :**
Le e-learning est accessible 7/7 et
24h/24h.
L'assistance pédagogique et
l'assistance technique sont disponibles
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.



1. Objectifs de la formation et compétences visées

La lutte contre la corruption a notamment été réglementée par la loi SAPIN II obligeant certaines entreprises à mettre en place un dispositif efficient.

Le module proposé par Astrée Faculté vous permet de prendre connaissance des exigences réglementaires en la matière et du scope d'entreprises concernées. L'objectif d'Astrée Faculté est également de vous permettre de mettre en place votre propre dispositif et de savoir prévenir les risques de corruption.

A l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Appréhender la notion de corruption
- Mettre en place un dispositif LAC (Lutte Anti-Corruption)
- Savoir prévenir les risques de corruption

2. Contenu

4. La notion de corruption

5. Mettre en place un dispositif LAC

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- QCM
- Grille d'évaluation
- Test de contrôle de connaissances et validation des acquis en début de formation et à la fin de la formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

• Suivi de l'exécution

- Attestations d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
- Relevé de connexions, signé par un représentant de l'organisme de formation indiquant :
 - La date de l'action et les heures de début et de fin d'utilisation du programme

Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ou réorienter les personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter au + 33 (0)1 46 10 43 80



- La dénomination du ou des modules suivis
- Attestation de réalisation des unités, signée par un représentant de l'organisme de formation, détaillant les travaux finalisés en cohérence avec le programme de formation

• **Appréciation des résultats**

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

4. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et séquences pédagogiques
- Questionnaire
- Test de contrôle de connaissance et de validation des acquis en début et en fin de formation
- Retours d'expériences
- Accès individualisé grâce à 1 login et 1 mot de passe par apprenant permettant le contrôle et l'évaluation par les tuteurs formateurs à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le elearning

5. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.